



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique du sport

Question écrite n° 6810

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, charge de la jeunesse et des sports, sur l'engagement par ses services, des credits du FNDS Dans une reponse a une recente question d'actualite a l'Assemblee nationale, sur les relations entre l'Etat et le mouvement sportif : il affirmait que, d'une part, les credits du FNDS seront engages beaucoup plus rapidement que par le passe. Depuis le mois d'aut, en effet, nous avons pris des mesures qui permettent de gagner trente jours dans la mise a disposition de la part qui nous est reservee sur les paris engages dans le loto sportif.

Texte de la réponse

Reponse. - Depuis le mois d'aout 1988, le ministre delegue aupres du ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, a autorise l'engagement de depenses sur le FNDS le 25 de chaque mois a hauteur des sommes versees par la societe France-Loto le 20 de chaque mois. Des mesures sont actuellement a l'etude pour raccourcir les phases d'engagement, ordonnancement et mandatement des credits.

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) •ric

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6810

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 1988, page 3598